

INSCRIPTION AU PORTAGE DE REPAS À DOMICILE
(Tarifs du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026)

Formulaire à rapporter à la C.C.V. avec vos avis d'imposition de l'année 2025 (basé sur les revenus de l'année 2024)

VOUS

NOM _____

Nom de jeune fille _____

Prénom _____

Date de naissance _____

Téléphone _____

Email _____

CONJOINT

NOM _____

Nom de jeune fille _____

Prénom _____

Date de naissance _____

Téléphone _____

Email _____

ADRESSE DE LA LIVRAISON

Adresse de Facturation (SI DIFFÉRENTE)

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE (lien de parenté éventuel)

NOM / Prénom _____ Téléphone(s) _____

Adresse _____

Quel jour souhaitez-vous un repas ?

- Lundi
- Mardi
- Mercredi
- Jeudi
- Vendredi
- Samedi
- Dimanche
- Livraison ponctuelle je préciserai sur les feuilles de commande

Veuillez nous préciser vos aversions :

.....

.....

.....

.....

PRÉCISEZ LE TYPE DE MENU CI-DESSOUS :

VOUS

- pas de régime spécial
- régime sur présentation d'un certificat médical indiquant la nature du régime (sans sel, diabétique,...)
- plats mixés

CONJOINT

- pas de régime spécial
- régime sur présentation d'un certificat médical indiquant la nature du régime (sans sel, diabétique,...)
- plats mixés

Date souhaitée du 1er repas :

Afin d'annuler les repas, il est impératif d'avertir la C.C.V **avant 10H les jours de livraison** (RAPPEL : livraisons : le lundi (pour les repas du mardi et mercredi), **mercredi** (pour les repas du jeudi et vendredi) **et vendredi** (pour les repas du samedi, dimanche et lundi) faute de quoi les repas ne pourront être décomptés de la prochaine facture.

TARIF DES REPAS

Tarif modulé en fonction du calcul d'un "quotient familial" issu des revenus globaux de l'année n-1 divisé par le nombre de personnes du foyer fiscal, et divisé par 12 mois.

Les barèmes du "quotient" sont les suivants :			
QF	0 €	à	600 € tarif de vente 3.00 €
QF	601 €	à	900 € tarif de vente 7.05 €
QF	901 €	à	1 200 € tarif de vente 7.75 €
QF	1 201 €	et plus	tarif de vente 8.90 €

Aussi, **il est indispensable de nous fournir une photocopie de votre avis d'imposition de l'année 2025 (basé sur les revenus de l'année 2024)**. Faute de quoi, en l'absence de ce document fiscal, nous serions obligés d'appliquer le prix du quotient le plus élevé, soit 8.90 €.

MODALITES DE FACTURATION : Les factures seront établies mensuellement sous forme de titre de recettes à régler directement au Trésor Public.

Le service de livraison de repas à domicile dispose de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement la facturation et le suivi des repas livrés aux usagers du service. Conformément à la loi « informatique & libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la CCV 18 avenue Albert Thomas 80130 Friville-Escarbotin. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Le à *Signature(s) :*